



2025 - 066 Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2025
Service : Transition écologique et dialogues citoyens
Référence : NM

Objet : **APPEL A INITIATIVES CITOYENNES - VALIDATION DU VOTE ET DESIGNATION DES LAUREATS**

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Mme Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole Grelaud, Ludovic JOYEUX, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Clotilde ROUGEOT à Anne-Laure BOCHE

Marie-Estelle IRISSOU à Michel LUCAS

Yves ANDRIEUX à Catherine RADIGOIS

Julien PELTAIS à Pierre CAMUS-LUTZ

Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Sylvie PELLOQUIN à Jean-Michel EON

Geneviève HAMEON à Laëticia BAR

Jacqueline MENARD-BYRNE à Guy BERNARD-DAGA

Julien ROUSSEAU à Odile DENIAUD

Sandrine GOURDON à Dolorès LOBO

Absente excusée : Hélène RAUHUT-AUVINET.

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de conseillers effectivement présents : 24

Secrétaire : Michel Lucas

Rapporteur : Ludovic Joyeux

EXPOSE

En 2018, la ville de Couëron a lancé un appel à initiatives citoyennes intitulé « *Faisons éclore vos projets* », dans le cadre du bilan évaluatif de son Agenda 21 et de sa participation au Grand Débat sur la transition énergétique organisé par Nantes Métropole. L'objectif de cette démarche était d'accompagner les acteurs locaux dans la réalisation de projets liés à la transition écologique.

En novembre 2024, l'appel à initiatives citoyennes a été relancé pour sa troisième édition avec des modalités renouvelées, intégrant notamment l'usage de la plateforme numérique « *Couëron c'est vous* » et l'introduction d'un vote citoyen pour la sélection des projets. Cette démarche vise à renforcer l'implication directe des citoyens dans les choix relatifs à la transition écologique sur le territoire.

Du 4 novembre 2024 au 19 janvier 2025, les associations et les collectifs d'habitants ont pu déposer leurs projets sur la plateforme « *Couëron c'est vous* ». Huit projets ont été déposés. Après instruction par la Ville, validation par un comité de suivi partenarial (Ville, associations et membres du CCTE) et échanges avec les porteurs de projets, quatre projets ont été soumis au vote des Couëronnaises et Couëronnais, du 1er au 31 mai 2025 dernier.

Conformément à son règlement, les résultats de la votation citoyenne en ligne permettent au Conseil Municipal de désigner les deux lauréats de l'appel à initiatives citoyennes.



PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement de l'appel à initiatives citoyennes « Faisons éclore vos projets » ;

Vu les résultats du vote sur la plateforme « Couëron c'est vous » ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 17 juin 2025 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 23 juin 2025 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de :

- Prendre acte des résultats du vote citoyen :

Projet déposé	Nombre de points obtenus
Les jardins partagés de la MAS de Couëron	466
Jardin pédagogique et sensoriel	463
Au coin du four... four à pain communautaire à l'Erdurière	341
Création d'un film documentaire sur l'AMAP de Couëron	234

- Désigner comme lauréats les deux projets suivants :
 - *les jardins partagés de la MAS de Couëron,*
 - *le jardin pédagogique et sensoriel.*
- autoriser Madame la Maire, ou son délégataire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le

Michel Lucas
Le secrétaire de séance

Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au
- et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes)
- ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.